

Camarades,

Nous voilà réunis pour ce 65<sup>e</sup> congrès de la CSN–Construction, trois mois après la date qui avait été initialement prévue. Les résultats du dernier vote d’allégeance syndicale nous ont obligés à procéder à une analyse extrêmement fine de nos revenus et des dépenses projetées pour nous permettre d’assumer pleinement nos mandats. Il nous fallait aussi considérer les moyens à mettre en œuvre pour continuer d’agir afin que les choses changent dans cette industrie sclérosée par des relations de travail tortueuses, des pratiques malsaines, voire criminelles, trop souvent discriminatoires et dominée par un syndicalisme affairiste et des entrepreneurs voraces qui n’en n’ont que pour leurs poches.

C’est ainsi que nous avons accompli plus de huit mois de la première année de ce mandat. Ce report a permis d’accomplir un travail considérable au plan de l’analyse budgétaire, c’est-à-dire d’une partie de nos moyens, pour réussir à se projeter vers l’avant. Au cours de ce prochain mandat, nous sommes conviés, comme Fédération de la CSN–Construction, à un rendez-vous historique pour lequel nous militons depuis des décennies et que nous ne devons pas rater : la fin du placement syndical. Ce changement considérable qui devrait entraîner un assainissement de certaines pratiques est, pour beaucoup, le fruit de nos interventions. N’en

doutons pas camarades, sans la CSN et la fédération, le projet de loi 33 n'aurait jamais été adopté en décembre 2011 !

C'est pourquoi il nous apparaissait raisonnable de prendre le temps qu'il faut pour préparer des prévisions budgétaires qui, bien que conduisant à un déficit au terme du mandat se terminant en 2015, demeurent un exercice responsable. À cet égard, l'accumulation d'un surplus, lors des exercices antérieurs, est rassurante. Au cours des deux prochaines années, nous disposerons des moyens pour refaire nos forces et le prochain mandat doit nous permettre de redonner un élan à notre action syndicale. Nous avons la profonde conviction que nous saurons puiser en nous-mêmes, avec l'appui de la confédération bien sûr, et de la solidarité des autres syndicats de la CSN, pour progresser et faire avancer l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de l'industrie de la construction.

Nous pouvons l'affirmer, l'histoire du syndicalisme pratiqué par la CSN dans ce secteur est faite de luttes et de mobilisations des ouvriers qui ont permis d'améliorer la santé et la sécurité du travail, d'agir pour en arriver le plus possible à accorder une priorité régionale aux emplois, à diminuer les horaires de travail. Notre action syndicale s'est d'ailleurs toujours butée à la résistance des patrons, certes, mais aussi à un syndicalisme corporatiste, centré sur des intérêts d'affaires, un *business* dont on connaît de plus en plus l'étendue de ses ramifications.

Notre organisation compte sur des atouts précieux : une affiliation à une organisation combative et solidaire, des convictions, une volonté de transformer les choses et un acharnement à défendre des principes à la base de cette action pour améliorer les conditions de travail de nos membres et celles qui régissent l'embauche des travailleuses et des travailleurs. Malgré notre taille, depuis la fondation de la fédération en 1924, nous avons eu un impact majeur. Au point que nous avons toujours bousculé, non seulement des patrons qui ne pensent qu'à augmenter les cadences et à retenir

pour leur seul bénéfice une partie des profits accumulés par la force de notre travail, mais aussi un ordre que tentent d’instaurer certains syndicats de l’industrie de la construction qui souhaitent nous éliminer depuis longtemps. Un ordre qui est pire que les effets du capitalisme qui veut nous asservir. Car il est le fait de syndicats au comportement mafieux qui oppressent à leur tour les travailleuses et les travailleurs, plutôt que de les défendre.

C’est à cette action syndicale que sont conviés les membres de la CSN–Construction afin de redonner un sens au syndicalisme dont nous sommes tributaires, en parfaite lignée avec notre histoire.

### **Le dernier mandat : une nécessaire réappropriation politique**

Certaines difficultés, tout à fait normales dans l’exercice des responsabilités qui incombent à un comité exécutif, sont survenues depuis le 64<sup>e</sup> congrès. Malgré cela, il nous a été possible d’assumer les mandats qui nous ont été confiés tout en faisant face aux impératifs imposés par la réalité quotidienne que nous ne contrôlons pas toujours.

Le comité exécutif souhaitait aussi briser avec une pratique qui accordait une large place aux salariés de la fédération quant au mandat de représentation des membres, entre autres afin qu’ils puissent pleinement se dédier à leur travail auprès d’eux. La seule façon de préparer la relève à la CSN–Construction passe obligatoirement par la prise en main des dossiers par la direction politique. La relève des dirigeantes et des dirigeants de la fédération ne doit pas provenir seulement de ce qu’on appelle « l’appareil des services ». Les dirigeantes et dirigeants d’une organisation ouvrière doivent naturellement provenir de leur souche militante.

Au sein de la CSN et à tous les niveaux qui touchent à l’industrie de la construction, les lieux d’intervention sont nombreux pour promouvoir et partager les intérêts de nos membres autant que

pour défendre ces derniers. Il importe donc de se donner les moyens d'assurer adéquatement cette représentation.

Il faut donc en arriver à combler le déficit de participation des militantes et des militants dans les différentes instances autant à l'intérieur de la fédération, de la CSN que dans les autres lieux touchant la réalité propre à la construction. Plusieurs pas ont été franchis au cours des dernières années, notamment avec la mise en place de ce que nous avons appelée « la restructuration » et qui avait pour but de renforcer la structure politique de la fédération, à tous les niveaux. Il faut procéder à une analyse fine des résultats de cette restructuration. D'ores et déjà, nous affirmons que, jamais, nous ne reviendrons en arrière. Nous ne reculerons pas sur les principes qui ont guidé notre démarche. Au contraire, il faut l'approfondir, aller beaucoup plus loin. À cet effet, les délégué-es sont conviés à débattre de plusieurs recommandations visant à permettre aux militantes et aux militants de prendre la place qui leur revient.

Une organisation syndicale doit vivre pour ses membres et avec ses membres. Elle n'existe pas pour justifier simplement un appareil des services. Ces « services » participent aux moyens que les membres se donnent pour changer leur condition, pour se défendre, pour se faire représenter, pour se donner une force.

### **La période de changement d'allégeance syndicale**

Le dernier vote d'allégeance syndicale, qui s'est tenu en juin, a été particulièrement douloureux.

Au cours des prochaines semaines, la fédération procèdera au bilan de cette période de changement d'allégeance syndicale. Contentons-nous ici de dresser un certain nombre de faits. Dès le mois d'octobre 2011, devant la menace de fermetures sauvages des chantiers annoncée par les représentants de la FTQ–Construction, et du Conseil provincial International, nous avons discuté avec le comité exécutif de la CSN pour permettre la libération de 18 militants de

nos syndicats afin d'épauler les conseillers syndicaux dans leur travail, de rencontrer nos membres sur les chantiers. Il n'était pas question d'exposer quiconque à des situations dangereuses et ce sont par équipes de deux, au minimum, que les visites de chantiers ont été réalisées.

C'était au moment où s'amorçait la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi 33 (la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction). Au cours de cette semaine historique, les ténors de la FTQ-Construction et du Conseil provincial International, ont beuglé qu'ils profiteraient de la prochaine période de maraudage pour nous « sortir de la construction », qu'ils nous « élimineraient ».

C'est avec à la solidarité de la confédération que nous avons pu procéder adéquatement à la couverture des chantiers pour rencontrer nos membres sur les chantiers, les rejoindre au téléphone et informer les membres des autres organisations syndicales des réelles retombées du projet de loi 33.

Le résultat de cette campagne a été malheureux, la fédération a perdu quelque 20 % de ses membres pour voir baisser son taux de représentativité à 8,5 %. Alors que le Syndicat québécois de la construction a progressé de quelque 4 %, la FTQ-Construction a vu son nombre de membres hausser de plus de 1 %, malgré tous les scandales qui ont entaché sa pratique syndicale. La CSD-Construction et le Conseil provincial International ont perdu 1,4 % de leur taux de représentativité.

Au premier chef, ces résultats témoignent d'une crise du syndicalisme dans l'industrie de la construction. Les travailleuses et les travailleurs ne semblent accorder aux organisations syndicales qu'une fonction de « placement ». Celles et ceux qui « se placent tout seul », estimant que le syndicat ne lui soit d'aucune utilité, choisissent alors celui qui offre la cotisation syndicale la plus basse,

sans égard au rôle et à la fonction déterminante que joue un syndicat dans la négociation collective et le respect des conditions de travail et des règles de santé et de sécurité du travail. Les luttes essentielles qu'il faut mener pour éliminer la discrimination et l'intimidation sur les chantiers, l'établissement de règles équitables lors des négociations, les représentations à faire pour mettre sur pied une commission d'enquête publique et indépendante sur la collusion dans l'industrie de la construction, la mise sur pied de programmes de formation professionnelle et de perfectionnement, par exemple, ne sont donc pas à l'ordre du jour de milliers de travailleuses et de travailleurs. Ils ne savent pas comment ou pourquoi la syndicalisation obligatoire a été obtenue ni tout ce qui a été acquis grâce à elle.

Bien entendu, notre industrie souffre d'un profond malaise : le non-respect des règles établies, la vigueur jamais démentie du travail clandestin, le travail à forfait, les conventions collectives bafouées quotidiennement sont autant de causes de cette désaffection des travailleuses et des travailleurs au syndicalisme militant. Aucun autre secteur d'activité au Québec, où sont présents des syndicats, ne piétine aussi rageusement les conditions négociées. Dans les usines, les commerces, les écoles, les hôpitaux syndiqués, les travailleuses et les travailleurs sont payés pour les heures de travail effectuées ; le temps supplémentaire est versé au taux prévu ; les primes aussi ; les banques d'heures n'existent pas ; etc. Bénéficiant de l'ancienneté et de règles qui définissent une sécurité d'emploi, ils ne craignent jamais d'être mis à pied pour faire respecter leurs droits. Ils ont conscience au quotidien du rôle essentiel joué par leur syndicat.

Il nous faut impérativement nous pencher sur cette situation, car un jour qui n'est peut-être pas si lointain, des politiciens de droite pourraient bien claironner la fin de la syndicalisation dans un secteur ou dans les quatre secteurs de l'industrie de la construction.

Il pourrait très bien se trouver des milliers de travailleuses et de travailleurs pour y voir des économies à réaliser en raison de la cotisation syndicale qui n’y serait plus prélevée, puisqu’ils ne comprennent pas sa fonction ni sa valeur.

Le rôle joué par la FTQ–Construction au cours de la période de changements d’allégeance syndicale (et même avant, entre autres par les procédés de son Fonds de solidarité) a évidemment été majeur dans les résultats. De nombreux témoignages nous sont parvenus de travailleurs et de contremaîtres qui ont été soudoyés pour rejoindre ses rangs. Sur la Côte-Nord, alors que la très grande majorité de nos membres étaient à l’œuvre sur les chantiers et qu’un nombre considérable provenant d’autres régions y avaient été référés par nos services, il s’en est trouvé plusieurs pour rejoindre la FTQ, sous prétexte qu’ils en avaient assez de subir harcèlement et intimidation.

Il ne s’agit pas ici de jeter strictement la faute sur les autres. Nous avons un profond examen de conscience à faire sur notre pratique syndicale, l’organisation de notre travail et de nos ressources et sur la nature même des services que nous donnons à nos membres. Au cours des dernières années, nous avons mis l’emphase sur cet aspect de notre travail syndical : les services aux membres. Y avons-nous bien répondu ? Il faut procéder à une sérieuse analyse.

Mais nous ne pouvons nous cantonner dans la dispensation de services comme une vulgaire compagnie d’assurances. Nous ne sommes pas une organisation de services. Les conseillers syndicaux et les militants des syndicats ne sont pas des courtiers. Un jour, des travailleurs de la construction se sont unis au sein d’un syndicat de la CSN pour se donner une force collective afin de se faire respecter. Où en sommes-nous ? Nous devons mettre plus d’efforts pour faire adhérer nos membres à des valeurs communes comme moteur de la mobilisation et du changement. Il est essentiel de nous appuyer davantage sur nos membres. Les assemblées générales sont moins

courses. Un coup de barre doit être donné pour renouer avec un syndicalisme revendicateur et combatif qui rallie les travailleuses et les travailleurs par son action et les principes qu'il défend.

Les résultats du maraudage doivent aussi être analysés à l'aune de notre action.

L'issue de cette période de changement d'allégeance syndicale jette une ombre sur notre action des trois dernières années. Mais ils ne doivent pas obscurcir le rôle déterminant que nous avons joué, aux côtés de la CSN, pour tenter de libérer les travailleuses et les travailleurs d'une pression indue qu'ils subissent à plus d'un niveau : l'abolition du placement syndical, l'intégration des femmes sur les chantiers, la tenue d'une commission d'enquête publique.

### **Le projet de loi 73 : vers la commission Charbonneau**

Dès le lendemain du 64<sup>e</sup> congrès, le comité exécutif s'est présenté en compagnie de Claudette Charbonneau, alors présidente de la CSN, à la commission parlementaire pour l'étude du projet de loi 73 sur la mise en place de mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction. Nous étions parmi les premiers au Québec, et la seule organisation syndicale, à revendiquer la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'octroi des contrats publics, la collusion et le financement des caisses occultes des partis politiques. Avec la CSN, nous avons exercé une pression constante, en plantant le clou à chaque fois que nous en avons l'occasion, pour réclamer une telle enquête publique. Nous l'avons fait, car il était de notre responsabilité d'agir ainsi, en tant que représentant de travailleuses et de travailleurs qui subissent la pression du travail clandestin associée à cette corruption, mais aussi parce que nous agissons pour améliorer la condition des citoyennes et des citoyens, victimes de cette gigantesque fraude. Nous sommes unis dans un syndicat pour être plus fort ; nous devons assumer



cette responsabilité et agir solidairement pour que la société en bénéficie aussi. C'est ainsi qu'on voit les choses au sein de la CSN.

Il aura fallu plus de deux années avant que le Parti libéral du Québec et la FTQ ne se rallient à cette idée de commission d'enquête publique. Pourquoi ? La commission Charbonneau nous le démontre à tous les jours. Et nous en apprendrons encore davantage sur leurs actions, leurs intérêts, leurs connivences et leurs magouilles.

Dans cet exercice visant à assainir le milieu de la construction, soit l'étude du projet de loi 73, nous avons posé les jalons de ce qui a conduit à l'adoption du projet de loi 33 abolissant le placement syndical et rapatriant la gestion des fonds de formation à la CCQ, un autre bienfait pour contrer l'exclusion de travailleuses et de travailleurs. Nous avons plaidé pour élargir son mandat à la lutte contre le travail au noir, entre autres par l'application des dispositions de la loi R-20 lors des embauches, et revendiqué la fin du placement syndical en confiant à la Commission de la construction du Québec la responsabilité de référer les travailleuses et les travailleurs aux entrepreneurs.

### **La négociation collective : une première !**

Le début du dernier mandat a également vu la négociation pour le renouvellement de nos quatre conventions collectives. L'Alliance syndicale formée de la CSN, de la CSD et du Conseil provincial International, qui avait conduit la négociation de 2007, a accueilli le Syndicat québécois de la construction qui participait ainsi pour la toute première fois au processus de discussions. Encore une fois, la FTQ–Construction était absente.

Puis, en cours de discussions, l'Alliance a accordé une place à certaines unions locales de la FTQ–Construction, en raison de leurs taux de représentativité. Et, le 14 juin 2010, cette dernière a accepté d'adhérer au protocole de fonctionnement que s'étaient donné les quatre autres organisations syndicales pour mener entre elles la

négociation. Ce protocole établissait des règles équitables et égalitaires entre les cinq associations et il a permis un fonctionnement harmonieux entre elles. Après tout, il s'agissait de la première négociation réunissant toutes les organisations syndicales de l'industrie de la construction ! Et la CSN–Construction y a joué un rôle de premier plan.

Les associations patronales étaient bien organisées, comme d'habitude, et elles ont profité de l'absence de dispositions assurant la rétroactivité des hausses salariales dans la loi R-20 pour exercer une pression supplémentaire sur les travailleuses et les travailleurs. C'est ainsi, en raison des règlements intervenus tardivement, soit plus de trois mois après l'échéance des conventions collectives le 30 avril 2010, que les syndiqués ont vu un montant global de près de 60 millions \$ leur échapper au profit des entrepreneurs qui ont fait autant d'économie.

Il n'est cependant pas aisé de mener ces négociations en coalition intersyndicale et nous devons procéder à quelques ajustements, entre autres au niveau de la stratégie de mobilisation pour la prochaine période dont le début est actuellement retardé.

Cette prochaine ronde de négociation sera, d'ailleurs, particulièrement ardue, car le processus devant conduire à la signature du protocole de fonctionnement entre les syndicats n'est pas encore conclu, malgré des discussions qui ont commencé le 11 juillet 2012 devant l'arbitre Me Alain Corriveau, nommé par la ministre du Travail d'alors. Conformément au projet de loi 33, qui accorde une place à toutes les organisations syndicales dans la négociation collective, les syndicats doivent se doter d'un tel protocole afin de disposer des litiges, si aucun consensus n'est survenu entre eux. Voilà deux autres avancées majeures obtenues lors de l'adoption de ce projet de loi.

La CSN–Construction les revendiquait pour permettre une plus

grande démocratisation du processus de négociation, autrefois soumis aux monopoles des métiers mécaniques qui ne laissaient que des miettes aux autres travailleuses et travailleurs.

Puisqu'aucune entente n'est intervenue, il revient donc à l'arbitre de déterminer ce protocole. Au cours de cette période de plus de sept mois, les représentants de la FTQ-Construction et du Conseil provincial International ont utilisé toutes les techniques pour étirer le processus, prétextant leur contestation de la Loi 33 à la Cour supérieure. Ils ont refusé de reconduire le protocole qui avait été convenu par tous lors de la négociation de 2010, faisant valoir un mode de fonctionnement qui niait les avancées de la loi au regard du rôle de chacune des organisations syndicales dans la négociation. Avec la CSD-Construction et le SQC, nous avons fait valoir un protocole équitable qui permet de tenir compte des revendications des membres de tous les syndicats. Nous aborderons plus tard cette semaine cette question et l'ensemble des revendications vous sera présenté. Mais sachez que nous avons fait nos devoirs en nommant, pour la première fois depuis longtemps, un comité de négociation formé de six militantes et militants de métiers et d'occupations variés. Avec l'appui de quatre conseillers syndicaux, ils ont établi le cahier de revendications que nous verrons plus tard cette semaine.

### **Discrimination sur les chantiers : une décision attendue**

La situation qui règne sur les chantiers de la Côte-Nord est la plus belle démonstration de l'importance d'agir collectivement pour assainir les pratiques violentes qui visent au contrôle, non pas seulement des chantiers, mais des travailleuses et des travailleurs pour leur siphonner des cotisations syndicales et des redevances en échange d'un emploi.

Certains agents d'affaires de la FTQ-Construction dans cette région se présentent en défenseurs de la veuve et de l'orphelin. Et, sans

qu'on sache trop pourquoi et comment, ils bénéficient d'une crédibilité auprès de certaines personnes. En réalité, ils défendent un système discriminatoire qui vise à exclure des chantiers celles et ceux qui ne sont pas membres de leur organisation. Ce système va beaucoup plus loin. Ces personnages s'arrogent un tel pouvoir, qu'ils réussissent à soumettre leurs propres membres à ce système. Ces derniers n'ont d'autre choix que de se plier ou de crever de faim. Ils attendent leur tour et, pour avoir accès à certains chantiers, ils versent une redevance.

C'est ce que nous ont raconté nos membres. C'est aussi la preuve qui a été démontrée par notre avocat dans les auditions de deux griefs déposés en vertu de la loi qui interdit d'agir de façon discriminatoire et intimidante sur les chantiers. La commissaire du Travail a accepté d'entendre cette preuve.

Déposés en septembre 2009, un seul des deux griefs a été entendu depuis et nous sommes toujours en attente d'une décision de la commissaire Kim Legault. Depuis le début des auditions, des travailleurs, des entrepreneurs, des contremaîtres, des ingénieurs et des agents de préventions en santé et sécurité se sont succédé à la barre pour témoigner de la violence et de la discrimination qui règnent sur les chantiers de la Côte-Nord. Dans cette cause, on retrouve l'agent d'affaires Bernard Gauthier et la compagnie Les équipements Nordiques.

Sachez que cinq entreprises importantes dans le domaine de l'excavation dans cette région ont reçu un financement du Fonds de solidarité. De 2009 à 2012, elles n'ont embauché aucun opérateur qui n'était pas membres du local 791 de la FTQ–Construction...

Il va s'en dire, que le comité exécutif a été très présent dans cette région, non seulement pour appuyer nos membres dans ces causes qui concernent le droit au travail, mais aussi pour procéder à une réorganisation du syndicat régional. La remise sur pied du syndicat

régional est un défi de tous les instants avec la grande superficie, l'éloignement entre les sous-régions et les chantiers.

La fédération a aussi dénoncé les problèmes liés au trafic des stupéfiants sur le chantier de La Romaine, non pas parce que nous sommes à ce point puriste. Mais entre autres parce qu'il en va de la santé et de la sécurité des travailleuses et des travailleurs souvent soumis à un odieux chantage de la part de *goons* et de *dealers* ! D'ailleurs, à ce chapitre, comme sur certaines autres questions, on verrait d'un bon œil la commission Charbonneau débarquer sur ce chantier et interroger les représentants d'Hydro-Québec sur la situation générale qui y prévaut.

### **La Commission de la construction du Québec : un tournant**

Le 19 janvier 2011, la Commission de la construction du Québec a été ébranlée par le départ d'André Ménard de la présidence et direction générale. Au cours des 17 dernières années précédentes, ce dernier était à la tête de la CCQ. Depuis le début de son existence, la CSN et la CSN–Construction ont toujours appuyé le travail de la CCQ dans son mandat de faire respecter la loi R-20 et les conventions collectives. Nous avons, plus d'une fois, réclamé l'élargissement de son champ de compétence à la référence de la main-d'œuvre. C'est dire la confiance que nous portons à l'égard de cet organisme.

Mais jamais nous n'avons été dupes de la complaisance qui y régnait à l'égard de la FTQ–Construction et de l'International. Les médias ont démontré à maintes reprises les liens de promiscuité qui existent entre un nombre important d'employés, à tous les niveaux, et ces deux organisations syndicales. Nous n'avions pas besoin des médias pour le savoir.

En outre, tous les employés étaient jusqu'à tout récemment, membres d'un syndicat affilié à la FTQ qui a « solidairement » versé

une contribution à la FTQ–Construction lors du maraudage de 2006 tout en invitant le président de cette dernière à l’une de ses assemblées générales. Comme on le sait aujourd’hui, les syndiqués qui sont rattachés au service de l’inspection ne peuvent, en vertu de la loi, être affiliés à une organisation qui a un lien avec l’industrie de la construction.

Nous avons bien accueilli la nomination de Madame Diane Lemieux à la direction de la CCQ, le 25 janvier 2011. Nous l’avons alors assurée de notre entière collaboration dans ses nouvelles fonctions en souhaitant qu’elle fasse preuve de rigueur, de transparence, de probité et d’impartialité au cours de son mandat. Il est évident qu’il s’agit d’un travail qui comporte de grandes difficultés, au moment où la CCQ traverse une zone de turbulence avec l’adoption de la loi qui a scindé l’unité d’accréditation de ses employé-es, de la grève du syndicat en 2012, des changements apportés par le projet de loi 33 à la gouvernance de la CCQ, sans compter l’environnement qui émane de la commission Charbonneau. L’industrie de la construction est sur la sellette depuis quelques années et elle le demeurera encore durant un certain temps. Ce n’est certes pas facile pour la P.-D.G., et nous saluons sa détermination, y compris dans l’engagement qu’elle a pris d’assumer pleinement la référence de la main-d’œuvre dévolue par le projet de loi 33. La CSN–Construction continuera à veiller pour s’assurer que l’esprit et la lettre de cette loi soient respectés, dans l’intérêt supérieur des travailleuses et des travailleurs.

Nous continuerons d’intervenir à la CCQ comme nous le faisons depuis toujours, dans le respect des mandats que nous confient nos membres. Et nous serons particulièrement vigilants dans le dossier de la formation professionnelle afin que ne se reproduise pas ce qui a coulé le Fonds de formation de l’industrie de la construction et le Plan du résidentiel en devenant des instruments de discrimination au profit de certaines organisations syndicales et d’associations

patronales qui y voyaient une pompe à fric pour leurs seuls intérêts. Nous bloquerons aussi toutes tentatives qui favoriseraient l'émergence d'écoles privées pour le perfectionnement des travailleuses et des travailleurs.

Nous partageons également la préoccupation de la direction de la CCQ qui souhaite faire le nécessaire pour permettre aux femmes, aux membres des Premières Nations et aux immigrants d'avoir une place bien meilleure que celle qu'ils occupent actuellement dans le milieu de la construction et, ainsi, participer à combattre la discrimination dont ils sont victimes.

### **La fin du « placement » syndical : des pratiques plus saines**

Dès avril 2011, le comité exécutif s'est mis à l'œuvre pour présenter les positions de la CSN-Construction sur la réforme du cadre dans lequel œuvre l'industrie de la construction, à l'invitation de la ministre du Travail sous l'ancien gouvernement libéral. Nous avons réagi positivement à l'annonce de la ministre, car elle nous donnait l'occasion de revenir sur des positions historiques de notre fédération, dont l'abolition du « placement » syndical. Il s'agissait aussi d'une autre opportunité pour réclamer la tenue d'une enquête publique.

Rappelons-nous qu'en 1969, la CSN revendiquait la création d'un bureau de placement centralisé qui aurait établi des règles claires pour favoriser l'embauche des « vrais » travailleurs et travailleuses de la construction et qui aurait donné tout son sens au droit au travail, dans leur région, avec des règles d'ancienneté.

Nous sommes loin de cela, évidemment, mais un pas considérable a été franchi au cours des deux dernières années pour la reconnaissance de ce droit au travail pour tous, sans égard à l'affiliation syndicale.

C'est ainsi animé de notre volonté d'en finir avec des situations discriminatoires, profondément injustes pour les travailleuses et les travailleurs, niant le libre exercice d'appartenir à l'organisation syndicale de leur choix, que nous avons participé, avec la CSN, au processus de consultation qui s'est poursuivi jusqu'à l'automne 2012 par l'adoption du règlement sur la délivrance des permis de référence de main-d'œuvre, dans les suites du projet de loi 33 adopté en décembre 2011 et à toutes les étapes, incluant le comité de transition pour y représenter nos membres et défendre leur point de vue.

Nous avons réussi avec détermination à traverser les obstacles qui se sont toujours dressés devant nous dans cette longue quête pour mettre fin à ce contrôle absolu recherché par certains syndicats. Il s'en trouve même pour affirmer que le « placement » syndical est un acquis de la classe ouvrière et nous font passer pour des collaborateurs des patrons. Ce n'est pas sans raison que certains tentent de jeter le discrédit sur notre organisation. Et ils le feront encore. Pourquoi ? Parce que nous sommes depuis toujours insurgés devant eux et leurs manigances pour contrôler les chantiers, l'embauche des travailleuses et travailleurs, et exclusivement ceux de leur choix.

On a vu la violence qui a découlé de cette volonté autoritaire, presque fasciste, du « placement » syndical à la Baie James et sur la Côte-Nord dans les années 1970. Une violence sourde, moins spectaculaire aux yeux du public a fait son chemin depuis lors. Une violence qui prive des milliers de travailleuses et de travailleurs de bons emplois, souvent à côté de chez-eux, sous prétexte qu'ils ne sont pas membres du « bon syndicat » ou qu'ils ne sont pas dans la manche du gérant d'affaires, comme nous l'avons vu sur le chantier de la Gaspésia. Un processus qui commence dès l'école des métiers par des enseignants qui participent à cette discrimination en orientant les élèves vers certaines organisations syndicales. Qui se



poursuit donc sur les chantiers avec la complicité d'entrepreneurs et de donneurs d'ouvrage, dont la très pure Hydro-Québec, un fleuron des politiques nationalistes du Québec. L'histoire s'est récemment répétée sur le chantier du pipeline Saint-Laurent, d'Ultramar, que se sont partagés le 791, le 144, le 62 et le local AMI, malgré toutes nos interventions.

Une violente discrimination qui prend la forme d'harcèlement pour celles et ceux qui tiennent tête à ce système. C'est ce qui s'est produit l'année dernière sur la Côte-Nord. Ça s'était passé ainsi lorsque le Fonds de solidarité avait aidé l'homme de main du régime, Tony Accurso, à étendre son empire. Excédés de subir cette pression, certains syndiqués ont alors changé d'allégeance syndicale.

Peut-être verra-t-on, au cours des prochaines semaines, une commission Charbonneau dénouer tous les fils qui lient investisseurs, unions, entrepreneurs et donneurs d'ouvrage bien installés autour du métier, à tisser leur fortune dans une toile qui emprisonne les ouvriers.

Il faudra une période de transition pour abattre les pratiques des plus douteuses. Nous agissons dans ce sens avec nos moyens et nos convictions.

### **La place des femmes dans l'industrie de la construction**

Un autre dossier sur lequel nous avons agi et qui a aussi donné des résultats concrets et positifs pour notre organisation et pour nos membres est celui de la condition féminine. À n'en pas douter, l'industrie de la construction demeure fermée aux travailleuses. Pour justifier cette discrimination constante, quotidienne, on entend les pires clichés et des formules sexistes qui sont lancés pour rassurer ces hommes qui ne veulent céder aucun pouce de leur dominance sur les chantiers.

Au cours des deux dernières années, la CSN–Construction a été très active sur ce front et nous en remercions chaleureusement la camarade Karyne Prégent qui a fait preuve d'un engagement total pour la cause des femmes. Jamais, dans notre histoire, le nombre de femmes n'aura été aussi élevé dans un congrès fédératif. C'est significatif du travail militant qui a été accompli durant cette période.

Nous savons que nos interventions en dérangent plusieurs. Même dans nos rangs. Mais cela ne nous arrêtera pas. Nous sommes une organisation qui combat la discrimination, qu'elle soit sur la base de l'adhésion syndicale, de l'ethnie ou du sexe.

En septembre dernier, près de 50 femmes provenant des quatre coins du Québec se sont réunies à l'initiative de la fédération pour discuter de leur réalité propre. Pour plusieurs d'entre elles, il s'agissait du premier contact avec un syndicat. Elles ne croyaient pas qu'être membre d'un syndicat pouvait impliquer la participation à des activités de formation et de sensibilisation. Ces travailleuses ont échangé sur les problèmes qu'elles rencontrent avant même de réussir à mettre un pied sur les chantiers, puis lorsqu'elles sont au travail. Elles ont créé un réseau qui est appelé à s'étendre. Il en a aussi résulté l'élaboration de revendications qui seront déposées lors de la prochaine négociation.

Ces travailleuses sont aussi porteuses d'un changement qui profiterait à tous les travailleurs : des dispositions conciliant la famille et le travail, comme des horaires variables, la mise en place d'une politique de prévention du harcèlement, une clause d'ancienneté qui serait utile à tous et à toutes pour faire respecter nos droits.

Des liens ont aussi été renforcés avec certaines organisations, comme Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT),

deux associations qui participeront au panel de vendredi sur la place des femmes dans l'industrie de la construction.

À l'initiative de FRONT, d'ailleurs, plusieurs travailleuses membres de la CSN–Construction ont participé à l'enquête menée pour vérifier l'intérêt des femmes à participer aux activités de leurs syndicats et à y militer. Il en sera question vendredi. Pour cette enquête, nous avons rejoint toutes les travailleuses, par téléphone et par la poste. Nous pouvons être fiers de l'intérêt porté et nous remercions FRONT et les chercheuses de l'UQAM qui ont participé à ce projet de recherche, dont les résultats seront dévoilés publiquement vers la fin mars.

Au cours du mandat, la fédération a aussi participé au groupe de travail *Femmes construction*, avec différents partenaires, afin d'élaborer des stratégies pour le prochain programme d'accès à l'égalité de la CCQ, pour que, cette fois, il fonctionne vraiment.

Comme militantes et militants de la CSN–Construction, nous avons l'obligation de porter ce dossier qui est en ligne directe avec les principes qui ont guidé la fondation de la fédération : la reconnaissance du droit au travail, la lutte aux discriminations, l'obtention et le respect de règles qui assurent un travail dans les meilleures conditions.

### **Les avantages sociaux**

Le comité sur les avantages sociaux et le comité de placement sont des comités consultatifs mis en place pour soutenir les travaux du conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec. Le comité sur les avantages sociaux a pour fonction de définir le contenu des régimes complémentaires d'avantages sociaux (régime de retraite et régime de prévoyance collective) et d'en faire la surveillance. Le comité de placement, quant à lui, détermine les politiques de placement des différents fonds et fait le suivi ainsi que l'évaluation annuelle de la performance.

En novembre 2012, la dernière évaluation actuarielle a été déposée au comité sur les avantages sociaux. Dans l'éventualité où la situation financière du régime s'améliore, une plus petite portion de la cotisation patronale négociée sera utilisée pour payer le déficit du compte général et du compte des retraités. Par ricochet, une plus grande part de la contribution de l'employeur sera versée au compte complémentaire du travailleur augmentant ainsi la valeur de sa rente lors de la retraite. C'est ce qui s'est produit au cours de la dernière année où les excellents rendements ont permis de faire passer la cotisation au compte complémentaire de 1,79 \$ (avril 2012) à 2,15 \$ par heure travaillée, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Bien que le régime de retraite soit toujours déficitaire, il est intéressant de constater que la situation financière ne s'est pas détériorée au cours des deux dernières années, mais qu'elle semble plutôt sur la voie du rétablissement financier.

Les bons rendements de l'actif ainsi que l'effet de la politique de placement adoptée par le comité de placement sont la raison principale de cette amélioration. En effet, le comité a adopté depuis quelques années une politique de placement assez conservatrice qui tente de limiter les pertes dues à de mauvais rendements boursiers. Contrairement à plusieurs caisses de retraite, plus de la moitié des fonds sont investis dans des obligations. En 2011, cette stratégie a permis d'obtenir un rendement de plus de 8 % alors que la majorité des caisses de retraite obtenait des rendements variant entre 0 % et 3 % au cours de la même période.

À la suite d'une étude de faisabilité demandée par le comité, les indemnités à court terme et à long terme seront augmentées de 8 %. La caisse d'assurance collective compte suffisamment de surplus pour bonifier cette protection. Les invalidités court terme ayant débuté après le 1<sup>er</sup> janvier 2013 seront sous cette garantie bonifiée ainsi que les invalidités long terme ayant commencées après le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **Santé et sécurité du travail**

Pour la CSN–Construction, le dernier mandat aura été l’occasion d’être active dans le dossier de la santé et la sécurité du travail. Nous l’avons été particulièrement dans les aspects suivants : la modernisation du code de sécurité et la présence de représentants syndicaux en prévention.

### **Modernisation du code de sécurité.**

Nous avons continué à travailler de façon assidue afin d’améliorer le *Code de sécurité pour les travaux de construction*. Nous avons assisté à toutes les rencontres avec les représentants des employeurs, les organisations syndicales et les représentants de la CSST. Parmi les sujets abordés, les manœuvres de recul ont été le sujet de nombreuses discussions. Effectivement, depuis le décès de Georges Berger, survenu sur le chantier de l’autoroute 30 à Châteauguay en septembre 2011, plusieurs efforts ont été faits pour régler la problématique. Malgré les discussions, les choses n’avancent pas aussi rapidement que souhaité. Pour la CSN–Construction, lorsqu’il n’y a pas d’aire réservée au recul et qu’il y a des travailleurs sur le chantier, il faut obligatoirement un signaleur dédié à cette fonction, et ce pour toute distance de 10 mètres et plus. Malheureusement, l’APCHQ ne le voit pas du même œil. Pour l’organisation patronale, le signaleur n’est pas nécessaire au-delà d’une distance de 30 mètres. Les organisations syndicales plaident, au contraire, qu’un signaleur est essentiel en l’absence d’une aire de recul. De plus, nous revendiquons que chaque signaleur reçoive une formation adéquate donnée par l’ASP. Ce à quoi l’APCHQ s’oppose.

Parmi les priorités établies pour 2013, notons les cabinets d’aisance, les scies à béton et à chaîne, les cloueuses pneumatiques, les échelles commerciales, les travaux dans l’air comprimé et les échasses.

### **Représentants syndicaux en prévention**

La CSN–Construction a réussi, de concert avec les autres organisations syndicales, à obtenir des représentants syndicaux en prévention sur quelques gros chantiers. Ce fut le cas pour celui de l'autoroute 30, qui est maintenant terminé. L'expérience fut concluante. Nous avons aussi observé que les travailleurs et les travailleuses avaient plus tendance à dénoncer les situations dangereuses que lorsqu'ils étaient en présence d'un représentant patronal.

En ce moment même, sur le chantier du CUSM, Serge Dionne de la CSN–Construction est présent à titre de représentant syndical à la prévention. Et nous avons réussi à négocier la présence de représentants syndicaux en prévention au CHUM. Puisque les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne sont toujours pas promulguées dans notre secteur, nous devons, aux côtés des autres organisations syndicales, agir pour favoriser la nomination de tels représentants avec des règles claires.

Depuis 2012, conjointement avec l'équipe de formation de la CSN, la CSN–Construction travaille à élaborer une formation de l'ISST, adaptée au milieu de la construction. Cette formation sera offerte aux représentants en prévention de la CSN–Construction, au printemps 2013.

Dans ce dossier, il est important de mentionner qu'il existe une solide solidarité intersyndicale. Fort de cette réalité, nous entendons nous battre afin d'assurer la présence de représentants syndicaux sur le plus de chantiers possible.

### **Participation *Bilan et Perspectives* 2011**

La CSN–Construction a participé, à l'automne 2011, au *Bilan et Perspectives*, grand rendez-vous en santé et en sécurité du travail organisé par la CSN. Ce fut une participation exceptionnelle, puisque pour la première fois, la CSN–Construction avait des représentants

de presque toutes les régions. Ce qui nous a donné l'occasion d'organiser un atelier exclusivement consacré à la construction. Ayant pour thème les manières de rejoindre efficacement les travailleurs et les travailleuses des chantiers pour traiter de questions de santé et de sécurité, l'atelier aura permis de prévoir la création de capsules sur la question. Celles-ci seront éventuellement disponibles sur notre site Internet.

Nous prévoyons participer encore une fois cette année à ce rendez-vous.

### **Rencontres des intermédiaires**

La CSN-Construction participe depuis de nombreuses années aux rencontres des intermédiaires. L'an passé, étant donné le conflit de travail à la CCQ, ces rencontres ont été annulées. C'est donc cette année que seront célébrés les 20 ans de cette initiative, et nous prévoyons y participer activement.

### **Semaine nationale de santé et de sécurité du travail 2012**

La Semaine nationale de santé et de sécurité du travail, qui se tenait en octobre 2012, n'aura pas été un franc succès. Malgré les nombreux appels à la participation, nous n'avons pas su organiser toutes les activités nécessaires pour partager les réalités vécues par nos membres sur les chantiers. Les questions de prévention, de santé et de sécurité du travail étant primordiales dans le milieu de la construction, nous devons absolument participer de manière plus active à cette semaine, qui aura lieu en octobre 2013.

La véritable santé et la véritable sécurité du travail passent par l'élimination des dangers à la source. C'est pourquoi la CSN-Construction entend continuer à se battre pour éliminer le plus possible les risques, et ainsi réduire les nombres d'accidents et de décès sur les chantiers.

## **La formation professionnelle : La fin des iniquités ?**

L'adoption du projet de loi 33 a permis d'abolir les comités de gestion du FFIC et du Plan du résidentiel, deux entités obtenues par les travailleuses et les travailleurs de la construction il y a vingt ans. Malheureusement, une pratique discriminatoire a fait dévier les objectifs à la base de la création des deux fonds de formation. C'est entre autres pourquoi la CSN a revendiqué qu'ils disparaissent et que ses responsabilités soient transférées au Comité de formation professionnelle de l'industrie de la construction, sous l'égide de la CCQ.

Ce comité trouve sa légitimité dans la Loi R-20, amendée par l'adoption du projet de loi 33 et il est constitué par le ministre du Travail. Le CFPIC donne des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction et tient compte des besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs et des salariés de l'industrie.

Il fait aussi des propositions destinées à favoriser le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, en tenant compte de la participation au développement de ses compétences de la main-d'œuvre qu'elle impose aux employeurs.

Ce comité détermine également les règles générales d'utilisation du fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

La composition de ce comité est paritaire, soit cinq représentants patronaux et cinq représentants syndicaux et un représentant du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS).

De ce comité, découle des sous-comités de métiers et occupations, des sous-comités régionaux qui font l'exercice d'estimer des formations selon les réalités propices à chacun avec le même calcul que précédemment.

Les problèmes qui y sont fréquemment traités sont le recrutement des formateurs, la recherche de locaux pour les formations, la



qualité de la formation et des formateurs, le paiement des incitatifs aux travailleurs et travailleuses et la promotion, la révision des programmes d'étude et recommande au MELS les quantités de travailleuses et travailleurs que l'industrie a besoin chaque année. Un point très important est l'accès pour tous, sans égard à l'allégeance syndicale.

Le comité fait aussi la révision des programmes d'étude, les autorise pour que le MELS modifie ceux qui sont désuets. Comme il a été mentionné, avant la modification de la Loi R-20, il y avait deux fonds distincts. Le premier était le Plan du Résidentiel et le deuxième, le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC) avec deux comités de gestion. Il arrivait donc que les membres de ces comités siégeaient parfois à toutes les instances qui sont en lien avec la formation. Ce qui donnait lieu, à plusieurs reprises, à des débats incohérents et assez loufoques !

Ces comités de gestion avaient de très gros frais d'administration : plusieurs centaines de milliers de dollars en dépenses de toutes sortes et des rencontres fréquentes dans les hôtels huppés, dont les propriétaires étaient parfois les amis de certains membres qui siégeaient sur ces comités. Une méchante patente à pomper et à gaspiller des sommes devant servir au perfectionnement des travailleuses et des travailleurs.

Plusieurs facteurs ont nourri notre réflexion pour recommander que la CCQ administre en totalité les sommes qui sont dédiées au perfectionnement et au recyclage, dont le manque de transparence. Le règlement des litiges établissait que le taux de représentativité des organisations syndicales était pris en compte. Dès que la FTQ et l'Inter se concertaient, plus personne ne pouvait agir pour contrer les prises de décisions. Parfois, les associations patronales manigançaient avec la FTQ et l'Inter pour leurs seuls profits. Les formations étaient alors autorisées et financées, même si elles n'étaient pas offertes à l'ensemble des travailleuses et des

travailleurs d'un même métier, par exemple. Plusieurs des gestionnaires des fonds étaient propriétaires ou cadres d'entreprises, parfaitement en conflit d'intérêts ! Ils réclamaient un financement et ce sont les mêmes gestionnaires qui les autorisaient. Tirez vos propres conclusions...

Plusieurs membres de notre organisation étaient alors victimes de discrimination. Ils se voyaient refuser l'accès à ces formations parce qu'ils n'étaient pas dans la bonne clique. La CSN-Construction a dû intervenir à plusieurs reprises auprès de la CCQ pour dénoncer et faire corriger ces pratiques qui excluaient les membres de la fédération. C'est pourquoi, lors de notre présentation à la commission parlementaire qui a étudié le projet de loi 33, nous avons réclamé l'abolition des comités de gestion des deux fonds et le transfert à la CCQ.

Un autre dossier que le CFPIC a dû régler, a été de se doter d'un code de conduite sur la présence des représentants syndicaux et patronaux dans les centres de formation professionnelle où il existe des ententes pour du perfectionnement et du recyclage. Nous avons dû traiter ce dossier en urgence car plusieurs centres de formation ne voulaient plus de représentants dans leurs murs à cause de certains comportements délinquants. Le code de conduite est présentement en adoption dans les centres de formation. Un dossier qui a été très controversé et qui a mis plus de deux ans à se rendre à terme, en raison de l'obstruction de certaines organisations.

Un autre dossier qui tarde à se concrétiser par le manque de bonne volonté de certains intervenants est la réforme du régime d'apprentissage qui vise à améliorer les lacunes laissées par le temps. Après plus d'une douzaine d'années de discussions, il est grandement temps qu'il soit mis en application !

Les sous-comités de métiers et d'occupations jouent une importance cruciale dans le processus d'estimation des besoins de perfec-

tionnement. Plusieurs membres de l'équipe de salariés et d'élus y siègent pour faire une estimation plus pointue pour les métiers et occupations, ce qui demande une plus grande proximité auprès des membres que nous représentons afin de bien estimer leurs besoins.

Les sous-comités régionaux ont le même but : une fine estimation des besoins en lien avec la réalité des travaux à venir.

### **Le recrutement dans les écoles : une priorité**

Le 64<sup>e</sup> congrès avait élaboré un plan pour les visites dans les écoles et le recrutement de nouveaux membres. L'adhésion à un code d'éthique, lors des présentations aux étudiantes et aux étudiants est une belle avancée qui a favorisé un assainissement de certaines pratiques douteuses. Nous constatons qu'elles se sont déplacées dans la cour d'école, pour ainsi dire, où certaines organisations soudoient des étudiants pour se les attirer.

Nous devons poursuivre ce que nous avons entrepris au cours du mandat qui s'achève et le présent congrès se penchera sur des recommandations en ce sens.

### **Le Centre de formation professionnelle pour autochtones menacé**

La CSN-Construction siège depuis 2008 au comité de gestion du Centre de formation professionnelle pour autochtones qui est en quelque sorte un centre virtuel. Le CFP pour autochtones doit s'entendre avec d'autres centres qui bénéficient d'infrastructures prêtes à accueillir les étudiants et les étudiantes autochtones pour les former dans leurs locaux. L'accès leur est difficile avec toute la mauvaise presse du passé. L'une des difficultés rencontrées est que les centres de formation sont éloignés des communautés autochtones. Il faut donc les délocaliser, causant bien des inconvénients et exigeant une grande adaptation de leur part. Ce centre leur offre un accompagnement tout au long de leurs

formations, avec des mesures et des incitatifs pour les soutenir tout au long de la formation.

Il y a des agents de liaison dans leurs communautés qui les accompagnent aussi dans la recherche d'emplois au moment où ils sont diplômés.

Nous avons à faire continuellement de l'éducation et de la sensibilisation auprès des entrepreneurs pour les maintenir en emploi, et ne plus permettre que certaines situations discriminatoires ne se répètent. Pensons aux salaires subventionnés pour les contrats d'Hydro-Québec ou du ministère du Transport qui visent à permettre à des entrepreneurs d'embaucher des autochtones sans grands frais. Victimes d'un comportement colonialiste et raciste, ces derniers sont trop souvent réduits à exécuter des tâches qui n'ont rien à voir avec le métier ou l'occupation pour lequel ils ont été formés. Leur apprentissage est nul et les chances de se dénicher un emploi dans une entreprise sont quasi inexistantes.

Le centre est financé par le gouvernement fédéral qui a déjà annoncé qu'il ne reconduira pas la subvention, ce qui met en péril la pérennité du centre. La fédération doit, aux côtés de la CSN faire les démarches appropriées pour maintenir ce centre qui a sa raison d'être et qui joue un rôle de premier plan dans l'accès aux chantiers pour les autochtones. Notre lutte pour le droit au travail pour tous doit aussi embrasser cette cause. C'est avec cette détermination que le camarade vice-président Pierre Brassard a solidairement accepté de présider le comité de gestion du Centre de formation pour les autochtones, il y a deux semaines.

### **Non à une structure de locaux**

Au cours du dernier mandat, le conseil fédéral d'août 2011 a poursuivi la réflexion amorcée lors de la tournée pré-congrès du 64<sup>e</sup> congrès de la fédération au regard des unités syndicales par métiers

ou occupation. Les délégué-es ont débattu et se sont ralliés à la position historique de pratiquer un syndicalisme rassembleur et solidaire au sein d'unités de type industriel, regroupant des travailleuses et des travailleurs de tous les métiers et occupations.

Ce faisant, nous avons réaffirmé que la solidarité ouvrière ne peut se développer en « silos fermés » que sont les locaux des métiers. Par leur nature et leur propre dynamique, ils sont appelés à développer un corporatisme qui met en échec tous les efforts pour améliorer les conditions de vie et combattre un système qui exploite l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

### **Le renouveau syndical**

Au cours du 64<sup>e</sup> congrès, les délégués s'étaient aussi penchés sur la mise sur pied d'une structure de délégués, suffisamment présente sur les chantiers pour soutenir le travail syndical, mais aussi dans la référence de la main-d'œuvre. Nous avons bien entrepris ce mandat, puisqu'au cours de la première année du dernier mandat, plus de 70 délégués ont été formés. Nous aurions dû mieux profiter de cette structure militante et assurer un suivi adéquat pour en faire des militants actifs dans l'intérêt des ouvriers. Nous devons corriger cela.

En l'absence, entre autres, de clause de sécurité d'emploi, nous connaissons tous les difficultés pour élire des délégués sur les chantiers. Cependant, des militants présents sur les chantiers qui peuvent témoigner au syndicat régional et au conseiller syndical de la situation qui y prévaut, serait, au plan de l'action syndicale et de la consolidation, un moyen extraordinaire de transformation de pratiques illégales de la part de patron irrespectueux des règles établies en matière de conditions de travail et de santé et de sécurité.

Ces travailleuses et ces travailleurs pourraient, même s'ils ne sont pas formellement des délégué-es de chantiers, informer les autres membres de leurs droits tout en transmettant une information de première main au syndicat et au conseiller syndical. Nous devons

nous appuyer plus efficacement sur nos membres pour relancer notre action. Au cours du congrès, nous aborderons cette question essentielle et vous serez invités à vous prononcer sur des propositions en ce sens.

\*\*\*\*

Camarades, nous devons prendre le temps qu'il faut pour renouer avec un syndicalisme revendicateur et rassembleur qui vise à libérer les travailleuses et les travailleurs des chaînes de l'oppression : celles d'entrepreneurs pour qui le profit est la seule mesure acceptable ; mais aussi celles de certaines unions véreuses qui protègent des intérêts similaires aux entreprises avec qui elles brassent des affaires.

Les syndicats sont le fondement même de notre organisation. Nous devons procéder à une réflexion profonde de notre action, de notre pratique. Ciblons ce qui a bien et moins bien fonctionné ainsi que ce qui n'a pas fonctionné ; ce que nous devrions améliorer et ce que nous devons accomplir pour y arriver ; comment réussir à susciter l'intérêt collectif de nos membres, se doter de moyens pour accomplir adéquatement l'animation de la vie syndicale. Plusieurs questions sur lesquelles nous devons réfléchir au cours de ce 65<sup>e</sup> congrès.

Les débats auxquels nous nous convions au cours de la semaine ne sont seulement que le début d'un processus de mise en place de nouvelles pratiques, dans lesquelles le paternalisme, l'individualisme, l'indifférence et la bureaucratie n'ont pas de place, car nous demeurons profondément fidèles à nos valeurs !